

F É D É R A T I O N Q U É B É C O I S E
D E S
Sociétés Alzheimer

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Budget 2023-2024 :
Le Québec doit créer un fonds dédié à la maladie d'Alzheimer

Montréal, le 13 février 2023 – La Fédération québécoise des sociétés Alzheimer (FQSA) demande au gouvernement d'élaborer une réponse robuste à l'accroissement exponentiel du nombre de personnes vivant avec un trouble neurocognitif et de positionner le Québec comme une nation pionnière et à l'avant-garde des sociétés résilientes.

Créer un fonds dédié à la maladie d'Alzheimer et aux troubles neurocognitifs

Selon les projections pour 2050, plus de 360 000 personnes vivront avec un trouble neurocognitif (TNC) au Québec. Elles étaient près de 147 000 en 2020. Il s'agirait donc d'une augmentation de 145 %. On peut donc anticiper un surcroît de patients à la charge du système de santé déjà sous pression. Dans le cas très réaliste où il y aura plus de personnes à aider que de personnes proches aidantes, quels seront les impacts sur la société et sur l'économie, alors que la pénurie de main-d'œuvre est déjà un sujet d'inquiétude ? Il faut donc d'ores et déjà préparer les conditions d'une société résiliente.

« Nous l'avons toutes et tous constaté depuis 2020, le système de santé québécois est très vulnérable face aux crises et à l'augmentation importante du nombre de patients. Face à la crise imminente dans les prochaines années, et le fait que ce phénomène est prévisible, on ne pourra pas justifier l'impréparation. Afin de prévoir les moyens financiers et les ressources humaines nécessaires, nous demandons au gouvernement de créer un fonds dédié à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des TNC, dès le prochain budget », indique Luc Pinard, président du conseil d'administration de la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer.

Un tel fonds, doté chaque année, devra anticiper toutes les conséquences sanitaires et sociales de l'augmentation prévue des cas de TNC et agir sur trois axes :

1. Préparer le système de santé
2. Préparer le soutien aux personnes vivant avec des troubles neurocognitifs et à leurs proches
3. Faire des troubles neurocognitifs un enjeu de santé publique afin de retarder l'apparition des symptômes

« Les études récentes indiquent que la promotion des saines habitudes de vie ou la lutte contre différents facteurs de risque comme la sédentarité et l'isolement social des aînés pourrait permettre de retarder l'apparition des TNC. Il s'agit d'un cas évident où l'investissement dans la prévention et la santé publique pourrait faire une différence considérable pour l'avenir », explique Dre Sylvie Belleville, neuropsychologue, chercheure à l'Institut Universitaire de Gériatrie de Montréal, professeure au département de psychologie de l'Université de Montréal et ambassadrice scientifique de la Fédération.

Deux gestes à poser immédiatement pour faire une différence

La création d'un fonds dédié à la maladie d'Alzheimer et aux TNC constitue un geste essentiel et fondateur d'une stratégie à long terme, mais les personnes vivant actuellement avec un TNC ont également besoin de gestes concrets. Pour cette raison, la FQSA suggère au gouvernement deux actions concrètes qui permettront aux personnes concernées de se sentir immédiatement prises en considération et, surtout, mieux outillées pour faire face à la maladie et ses conséquences :

1. Donner un mandat à la Commissaire à la santé et au bien-être pour étudier les besoins liés à l'augmentation des troubles neurocognitifs, afin d'évaluer la situation actuelle, de confirmer les estimations pour les prochaines années et de proposer des solutions pour y faire face
2. Améliorer et pérenniser la convention d'aide pour la mise en œuvre du processus de référencement qui permet aux professionnels de la santé et des services sociaux de référer les personnes proches aidantes vers la Société Alzheimer de leur région

« Le processus de référencement annoncé par le gouvernement en 2021 a été une avancée majeure qui a véritablement simplifié la vie de milliers de personnes concernées par la maladie d'Alzheimer ou un TNC. Il apparaît néanmoins possible d'améliorer encore ce partenariat, notamment afin de lui permettre de faire face à sa grande popularité sans épuiser les ressources sur le terrain », précise Sylvie Grenier, Directrice générale de la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer.

Il est possible de consulter la version intégrale du mémoire de la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer à cette adresse : <https://alzheimer.ca/federationquebecoise/fr/ce-qui-se-passe/enonces-de-position-au-quebec>

À propos de la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer

La FQSA, porte-parole provincial des 20 Sociétés Alzheimer du Québec, représente, soutient et défend les droits des 170 000 Québécois atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'un autre trouble neurocognitif majeur. De plus, elle sensibilise le grand public aux conséquences de ces maladies, tout en contribuant à la recherche sur leurs causes, et leurs traitements.

Information :

Laure Barnouin, Directrice des communications et relations publiques

(514) 929-9042 lbarnouin@alzheimerquebec.ca